



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 juin 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance.

Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

10.02 Information par les membres du conseil d'arrondissement.

10.03 Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.04 Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05 Période de questions du public.

10.06 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020.

10.07 Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 11 et 28 mai 2020.

10.08 Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour le réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic pour un montant de 125 576,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-002 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser une dépense totale de 158 134,52 \$, incluant les taxes et le budget de contingences.

- 20.02** Accorder un contrat à Tech Vac Environnement inc. pour les services d'hydro-excavation pour une durée de vingt-quatre mois avec possibilité de renouvellement de douze mois pour une dépense totale de 270 191,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18101- Lot 1 – 7 soumissionnaires.
- 20.03** Autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$ taxes incluses, pour l'implantation de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils ltée (réf. CA19 09 0250) majorant ainsi le montant total du contrat de 85 943,81 \$ à 93 934,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à la convention à cette fin.
- 20.04** Accorder un soutien financier additionnel de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville dans le cadre de la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver un projet d'addenda à la convention à cette fin (réf. CA19 09 0298).
- 20.05** Entériner la demande de subvention et approuver la convention à intervenir avec le ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques 2020-2021 pour la réalisation du projet « Compte et raconte » / Autoriser la chef de section bibliothèque à signer ladite convention et tout document afférent audit projet.
- 20.06** Prendre acte de la résiliation de huit contrats, accordés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19 / Recommander au comité exécutif d'accorder à ces artistes et travailleurs culturels, ci-après énumérés, un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$ (Justine Major, Émilie Ouellette, Lou-Adrienne Cassidy, Alexandre Martel, Pierre Emmanuel Baudoin, Airat Ichmouratov, Elvira Misbaskhova, Mark Peetsma, Mélanie Bergeron, Dany Nicolas, Michel-Olivier Gasse, Chantal Archambault, Ori Dagan, Éric St-Laurent, Alex Bellegarde, Marie Bégin, Nathalie Camus, Luc Beauchemin, David Ellis, David Marin).
- 20.07** Prendre acte de la résiliation de trois contrats, accordés à des organismes pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement, pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19 / Accorder à ces organismes, dont les artistes et travailleurs culturels sont énumérés ci-après, un soutien financier totalisant la somme de 4 476 \$ (Milva Ménard, Élyse Bergeron, Jean-François Sauriol, Jayantha Guha, Khosrow Maghsoudi, Raja Bhattacharya, Marisol Josée, Pascal Bouchard, Vincent Lauzer, Mathieu Lussier, Sylvain Bergeron, Amanda Keesmaat).

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.
- 30.02** Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.
- 30.03** Affecter une somme de 489 200 \$ provenant des surplus de la réserve pour imprévus de l'arrondissement, pour financer partiellement le plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économiques et financiers de la crise sanitaire de la COVID-19.

- 30.04** Affecter un montant de 4 302 600 \$ provenant des surplus de gestion 2019 dans les réserves de l'arrondissement.
- 30.05** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 050 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

40 – Réglementation

- 40.01** Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc.
- 40.02** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.
- 40.03** Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.
- 40.04** Approuver l'installation de marchés de quartier saisonnier dans le district de Bordeaux-Cartierville, pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.
- 40.05** Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice, pour la période du 8 juin au 30 novembre 2020 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques et l'installation de bannières.
- 40.06** Approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest sur le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest du 15 juin au 12 octobre 2020, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de produits, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.07** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9275, rue de Reims, érigé sur le lot 1 487 879 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment - Demande de permis 3001726974.
- 40.08** Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest, sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest, sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.
- 40.09** A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

B) Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

70 – Autres sujets

70.01 Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance



Dossier # : 1204040001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé:

DE prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

DE décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-25 14:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204040001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, la mairesse de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1204040003: Affectation du surplus de gestion 2019 pour un montant total de 4 302 600 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce rapport est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-21

Marie-Pierre BUSSEAU
Directrice Performance, par intérim

**Dossier # : 1207189003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme Expertise Sports Design LG inc. pour le projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic pour une somme de 125 576,84 \$, taxes incluses - Dépense totale de 158 134,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (S-AC-2020-002) - (5 soumissionnaires). / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 158 134,52 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'autoriser une dépense de 12 557,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Expertise Sports Design LG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 125 576,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2020-002;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80% par la Ville centre et 20% par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-05-20 08:34**Signataire :**

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207189003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels en architecture de paysage à la firme Expertise Sports Design LG inc. pour le projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic pour une somme de 125 576,84 \$, taxes incluses - Dépense totale de 158 134,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (S-AC-2020-002) - (5 soumissionnaires). / Approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et de plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre les mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en oeuvre d'un programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE permet aux arrondissements de bénéficier d'une contribution financière afin de réaliser des projets d'immobilisations dans les parcs.

Les objectifs spécifiques du PISE sont multiples :

- la mise à niveau d'installations sportives existantes pour l'amélioration de l'offre de services ou maintien de l'actif;
- l'aménagement de nouvelles installations sportives extérieures aux dimensions réglementaires, c'est à dire propices aux activités sportives fédérées;
- l'aménagement d'installations sportives répondant aux besoins des sports émergents;
- l'aménagement d'espace pour la pratique libre, dont les plateaux sportifs aux dimensions non standards.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement a dû adopter une résolution (CA20 090109) :

- autorisant le dépôt de la demande de soutien financier;
- confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;

- assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;
- autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

En septembre 2019, le projet du skate park du parc Ahuntsic a été retenu dans le cadre du programme PISE. L'aire de skate-park existante est en très mauvaise état. Pourtant sa popularité est sans controverse. Le présent projet vise le réaménagement complet du skate-park, l'aire de jeu de prédilection pour tous les ados du secteur. Le projet se veut un projet de qualité, moderne et permettra à tous les amateurs de sports à roulette et leurs fans, de profiter de l'espace.

La future aire de skate-park se veut moderne, attrayante, en béton, et aménagée au meilleur des pratiques possible. Elle se veut inclusive pour tous les niveaux d'habileté et pour l'usage de tous les sports émergents à roulette tel que, trottinette, patin à roues alignés, BMX, etc. Également, il serait opportun de revoir l'éclairage du secteur, ajouter du mobilier, fontaines à boire, plantations d'arbres.

Le projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic a été l'objet d'un processus de consultation rigoureux visant principalement les utilisateurs des installations. Ainsi, un comité formé d'experts et d'utilisateurs a été formé afin d'établir les orientations et les critères pour le réaménagement du skatepark. Le processus consultatif a été subdivisé en quatre (4) rencontres avec le comité, s'échelonnant d'octobre 2019 jusqu'à février 2020. Ainsi, sur la base du processus consultatif, l'Association Skateboard Montréal (ASM) a été en mesure d'élaborer un concept d'aménagement répondant aux besoins et aspirations des utilisateurs. Il est à noter que l'adjudicataire pourra bénéficier de l'expertise d'ASM tout au long de son mandat consistant à planifier la mise en oeuvre de concept d'aménagement, de manière à assurer le succès du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090109 (1191616004) - Séance du 14 avril 2020

Autoriser l'adhésion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au Programme des installations sportives extérieures (PISE) 2019-2021 et le dépôt du projet pour le réaménagement du skate park au Parc Ahuntsic et la réfection de la surface synthétique au parc Marcelin-Wilson

CE20 0117 - Séance du 22 janvier 2020

Prendre acte du dépôt de la liste des 17 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 15,1 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 1408 - Séance du 4 septembre 2019

Prendre acte du dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures.

CE19 0409 (1184815002) - Séance du 2019-03-13

Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet de réaménagement du skatepark du parc Ahuntsic. La

firme Expertise Sports Design inc., retenue par le comité de sélection, a pour mandat de réaliser toutes les étapes du projet. Celles-ci incluent: toutes les étapes préparatoires, la coordination, les rencontres, les phases de conception (l'élaboration d'un plan d'aménagement sur la base du concept préétabli), l'élaboration des plans et du cahier des charges d'exécution, la préparation des documents d'appel d'offres pour transmission au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), l'assistance durant la période d'appel d'offres (incluant l'émission d'addenda), l'analyse de conformité et la comparaison des soumissions ainsi que la surveillance et la gestion du chantier et toute autre tâche requise pour l'achèvement du projet.

L'Adjudicataire doit prévoir et coordonner toutes les étapes administratives. Il doit notamment prévoir la participation aux rencontres avec le comité technique et/ou les élus et/ou directeurs et doit préparer les plans, illustrations, présentations de type "Powerpoint" ou autres documents pertinents pour ces rencontres. Il devra également collaborer tout au long de son mandat avec la firme ASM, mandatée pour supporter l'Adjudicataire afin d'assurer le succès du projet quant à la pratique optimale et sécuritaire de la planche à roulettes. L'adjudicataire doit également prendre charge de la coordination entre les différents intervenants et les professionnels des autres disciplines (génie civil, géotechnique, électricité, etc.).

L'adjudicataire doit présenter une proposition d'aménagement originale, viable, et pertinente, intégrant à part entière le concept préétabli élaboré par la firme ASM.

Sans s'y limiter, les travaux d'aménagement inclus dans le présent Mandat comprennent :

- Skatepark en béton comportant plusieurs composantes, telles que : des rampes, une section "street", un petit parcours "pump track", etc. ;
- Des zones de repos ombragées avec mobilier ;
- Des zones dégagées permettant la tenue d'événement ;
- Plantation d'arbres et d'autres type de végétaux ;
- Mise aux normes de l'éclairage.

Le début des travaux est prévu à l'automne 2020 et ils doivent être complétés à l'été 2021.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, cinq (5) firmes ont déposé une offre de services. Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Parmi les firmes ayant déposé une soumission, trois (3) ont réussi à obtenir la note de passage de 70 %. La firme Expertise Sports Design LG inc. est celle qui a obtenu le plus haut pointage et son offre de services a donc été retenue par recommandation du comité de sélection.

Les contingences sont évaluées à 12 557,68 \$ (10% de la valeur du contrat) et les frais incidents sont évalués à 20 000 \$ (pour des études complémentaires, des frais d'impression, etc.) pour une dépense totale de 158 134,52 \$, taxes incluses.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Expertise Sports Design LG inc.	74,08	9,88	125 576,84 \$	125 576,84 \$
Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc.	71,67	8,00	152 129,17 \$	152 129,17 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	83,33	7,26	183 758,79 \$	183 758,79 \$
Dernière estimation réalisée			158 665,50 \$	158 665,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				-33 088,66 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	-21%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	26 552,33 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	21%

Le montant du plus bas soumissionnaire (125 576,84 \$) est de 33 088,66 \$ inférieure au montant de la dernière estimation. Ceci représente un écart de -21%.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La coût total maximal associé au contrat de 158 134,52 \$, taxes incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 126 507,62 \$ (115 518,32 \$ net de ristournes) sera financé par le Programme des installations sportives extérieures (PISE) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence Ville dont le numéro est 17-053.

Un montant maximal de 31 626,90 \$ (28 879,58 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réaménagement de parcs anciens de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA18 09001 «Aménagement et réaménagement. parcs» # Résolution CA18 09 0025.

Cette dépense sera assumée à 80% par la ville centre et 20% par l'arrondissement, en 2020-2021.

Les travaux se termineront avant l'automne 2021.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
38375-Programme des plateaux sportifs extérieurs	93	23	0	0	116
Programme de réaménagement de parcs anciens (arr. d'Auntsic-Cartierville)	23	6	0	0	29

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de lutter contre les inégalités. La plantation d'arbres permettra d'améliorer la couverture végétale dans le parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a obligé un prolongement de la période d'appel d'offres afin de permettre d'établir une procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions adaptée au contexte actuel. La période d'appel d'offres, initialement prévue sur une période de 31 jours, s'est donc plutôt étendue sur une période de 50 jours.

Le présent mandat de services professionnels pourra débuter dès que l'octroi de contrat aura été complété, et ce, dans le respect complet des règles sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec. Ceci implique le recours au télétravail et aux rencontres avec un nombre limité de personnes, et ce, dans le respect des mesures de distanciation.

Un suivi régulier de l'évolution de la situation sera effectué afin de pouvoir prendre toutes autres mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du Mandat au conseil de l'arrondissement : 8 juin 2020
- Dépôt des livrables de la phase de réalisation : juillet 2020
- Appel d'offres pour les travaux : août 2020
- Début probable des travaux : octobre 2020
- Fin probable des travaux : juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégralité en matière de contrats publics*. Ainsi l'application des décrets 1049-2013 et 795-2014 n'est pas requise. À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Expertise Sports Design LG inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Annie LANEUVILLE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Pascal PELLETIER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Dominique LEMAY, 14 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme JANELLE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-05-13



Dossier # : 1208437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Tech Vac Environnement inc. » pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres publics numéro 20-18101 lot 1 (7 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale de 270 191,25 \$ (taxes incluses)

Il est recommandé:

- D'accorder un contrat à Tech Vac Environnement inc. pour les services d'hydro-excavation;
- D'autoriser une dépense à cette fin au montant de 270 191,25 \$, taxes incluses, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de renouvellement de douze (12) mois et;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Dominique PAQUIN **Le** 2020-05-14 15:26

Signataire :

Dominique PAQUIN

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1208437002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Tech Vac Environnement inc. » pour les services d'hydro-excavation pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec possibilité de renouvellement de douze (12) mois - Appel d'offres publics numéro 20-18101 lot 1 (7 soumissionnaires) et autoriser une dépense totale de 270 191,25 \$ (taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation de ses opérations quotidiennes, la Division de la voirie de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville doit fréquemment faire des excavations dans les rues se trouvant sur son territoire. Il arrive que l'étape de l'excavation soit plus délicate en raison de la présence d'autres infrastructures enfouies dans le sol qui appartiennent à des compagnies privées, notamment pour des services publics (Hydro-Québec, Énergir) et de télécommunications (Bell, Vidéotron, Rogers, Telus). Lorsque cette situation survient, il est requis de procéder, en partie ou en totalité par hydro-excavation. Cette méthode de creusage réduit au minimum les risques de causer des dommages aux infrastructures. De tels dommages pourraient engendrer des coûts pour la Ville suite à une réclamation en plus de poser des risques élevés pour la santé et la sécurité des employés de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un contrat d'hydro-excavation à Techvac Environnement inc. pour une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois additionnels.
 L'hydro-excavation se fait à l'aide d'un véhicule muni d'un pistolet à jet d'eau, sous très haute pression permettant de déloger les sols aux abords des infrastructures présentes et à les préserver intactes. Les matériaux qui composent le sol et l'eau aspergée sont ensuite aspirés par un boyau rattaché à l'équipement du véhicule.

JUSTIFICATION

À la suite de cet appel d'offres public, dix (10) entreprises se sont procuré le cahier des charges et sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre. L'entreprise «Tech Vac Environnement inc.» est le plus bas soumissionnaire conforme.
 Auparavant, nous procédions au recrutement de ce service via le bureau d'outillage de la

Ville, mais ce dernier n'existe plus depuis la fin août 2018. Depuis, nous utilisons ce service avec un contrat gré à gré. Notre consommation et les frais reliés à ce service justifient qu'il est préférable de procéder à un contrat par appel d'offres public.

Pour le contrat actuel, l'estimation est de 222 000,00 \$ avant taxes et a été calculé de la façon suivant:

1er année :

300 heures, Appel régulier à 255,00 \$ = 76 500,00 \$

100 heures, Appel d'urgence à 290,00 \$ = 29 000,00 \$

50 tonnes, Disposition des sols contaminés à 110,00 \$ = 5 500,00 \$

2e année :

300 heures, Appel régulier à 255,00 \$ = 76 500,00 \$

100 heures, Appel d'urgence à 290,00 \$ = 29 000,00 \$

50 tonnes, Disposition des sols contaminés à 110,00 \$ = 5 500,00 \$

Le tableau des résultats suivant résume les prix soumis ainsi que l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi :

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total (toutes taxes incluses)
Tech Vac Environnement inc.	235 000,00 \$		270 191,25 \$
Creusage RL (9083-0126 Québec Inc.	256 000,00 \$		294 336,00 \$
SE JBM Inc.	275 000,00 \$		316 181,25 \$
Le Groupe ADE Montréal inc.	308 970,00 \$		355 238,26 \$
Construction Camara	339 000,00 \$		389 765,25 \$
Exca-Vac Construction (9345-2860 Québec inc.)	350 893,00 \$		403 439,23 \$
Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	449 078,00 \$		516 327,43 \$
Coût total estimé	222 000,00 \$		255 244,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			363 639,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes) / la plus basse) x 100			134,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			246 136,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			91,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			14 946,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation) x 100			5,85 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			24 144,75 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	8,94 %
---	--------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat est de 270 191,25 \$ (taxes incluses) et sa durée est du 15 juin 2020 au 14 juin 2022. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics, Division de la voirie, budget de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service est essentiel afin de répondre aux besoins opérationnels de la Division de la voirie en optimisation de la durée, de la sécurité et de la qualité des interventions sur le domaine public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact. Les deux employés se présenteront directement sur le chantier et ils devront suivre les recommandations d'usage soit la distanciation et le port des équipements de protection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres public : 23 mars 2020
Ouverture des soumissions : 5 mai 2020
Octroi du contrat au CA : 8 juin 2020
Début du contrat : 15 juin 2020
Fin du contrat : 14 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BOULIANE
Chef de section aqueduc & travaux <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
Chef de division

Le : 2020-05-12



Dossier # : 1198408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA19 09 0250 en remplaçant la date du 22 février 2019 par le 24 octobre 2019 et ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels de gré à gré à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée.

DE modifier la résolution CA19 09 0250 en remplaçant la date du 22 février 2019 par le 24 octobre 2019 et ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels de gré à gré à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-11-28 08:57

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1198408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$ taxes incluses pour des services professionnels pour le projet de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel majorant ainsi le montant total du contrat de 85 943,81 \$ et 93 934,58 \$ taxes incluses / Approuver l'addenda à la convention.

Il est recommandé :
d'autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$ taxes incluses pour des services professionnels pour le projet de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel majorant ainsi le montant total du contrat de 85 943,81 \$ et 93 934,58 \$ taxes incluses
d'approuver l'addenda à la convention à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée. ; .

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-05-22 11:00

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA19 09 0250 en remplaçant la date du 22 février 2019 par le 24 octobre 2019 et ratifier les modifications apportées à la convention de services professionnels de gré à gré à intervenir avec Stantec Experts-conseils Itée.

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire addenda vise à amener des précisions dans la convention avec le contractant pour des services professionnels pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur en circulation

IDENTIFICATION

Dossier # :1198408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 7 990,77 \$ taxes incluses pour des services professionnels pour le projet de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel majorant ainsi le montant total du contrat de 85 943,81 \$ et 93 934,58 \$ taxes incluses / Approuver l'addenda à la convention.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2019 (CA19 09 0250), l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a accordé un contrat de gré à gré à la firme Stantec Experts-conseils ltée. totalisant une somme de 85 943,81 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Initialement, le mandat prévoyait un montant forfaitaire afin d'élaborer les documents d'appels d'offres. Par la suite, le projet s'est orienté différemment avec des démarches entamées avec la firme Stantec Experts-conseils ltée basées sur une réalisation effectuées avec les équipes de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie incluant de l'équipement déjà en inventaire. Par conséquent, le budget a été utilisé pour la coordination (plusieurs réunions de coordination) avec les responsables des ateliers et en préparation des documents préliminaires (plans et devis) pour la réalisation en régis du projet.

Pour des raisons de gestion et de logistique ainsi que pour une réalisation coordonnée de l'ensemble des travaux, le projet se voit d'être réalisé à travers des entrepreneurs expérimentés demandant la préparation des plans et devis pour faire l'appel d'offres. Ceci requiert une nouvelle version des documents préliminaires. La majoration de la somme initiale permettra de financer les honoraires supplémentaire pour l'élaboration des nouveaux plans et devis préliminaires.

Ce dossier a pour but de majorer la valeur du contrat de la firme Stantec Experts-conseils ltée. dans le cadre du projet de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel.

Dépense additionnelle: 7 990,77 \$ taxes incluses

Montant initiale: 85 943,81 \$ taxes incluses

Montant majoré: 93 934,58 \$ taxes incluses

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur en circulation

IDENTIFICATION

Dossier # :1198408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Stantec Experts-conseils ltée pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles sur le réseau artériel pour une somme maximale de 85 943,81 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a finalisé en décembre 2018 l'implantation des limites de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de notre réseau local. Certaines artères sont demeurées à 50 km/h et la vitesse dans les zones scolaires n'est pas respectée, et ce, malgré l'affichage « statique » aux abords des écoles.

Afin de procurer une sécurité accrue aux piétons, nous souhaitons, dès 2020, implanter une signalisation dynamique aux abords des écoles suivantes :

- École Ahuntsic (Saint-Laurent/Henri-Bourassa);
- École Christ-Roi (Berri/Louvain et Lajeunesse/Louvain);
- École Louis-Colin (Christophe-Colomb/Sauriol);
- École François-de-Laval (Salaberry/Bois-de-Boulogne);
- École Sainte-Odile (Annexe) (Gouin Ouest/O'Brien);
- École Augustin-Roscelli (Salaberry/de l'Acadie);
- École secondaire Marie-Anne (Sauvé/Saint-Laurent).

L'Arrondissement a mandaté Vélo Québec pour la réalisation d'un plan de déplacement scolaire (PDS). La première phase qui concerne 14 écoles à l'ouest de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) a été reçue en mars 2019. La seconde phase sera disponible à la fin 2019 pour 18 écoles à l'est de la voie ferrée du CP. Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les directions des écoles du territoire afin d'assurer la sécurisation de celles-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 090169 - 3 juillet 2018

Édiction d'une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et sur certaines artères et collectrices de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Dossier # : 2186492002

Approuver la dépense relative à l'offre de services - Phase 1 - de Vélo Québec relative au

plan de déplacement scolaire, conformément à la résolution CA18 090107 approuvée par le Conseil d'arrondissement du 14 mai 2018

CA18 090107 - 14 mai 2018

Accorder un contrat de services professionnels à la firme AECOM consultants Inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 287 689,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-015 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CA19 090160 - 2 juillet 2019

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la réalisation de la Phase 2 du plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce projet sera en complément des implantations des mesures de sécurisation écoulant du PDS mandaté par Vélo Québec et de nos échanges avec le SPVM ainsi que l'implantation des limites de vitesse à 30 km/h sur les rues locales de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Une demande d'offre de services a été transmise à trois firmes afin de donner un mandat pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel.

Les offres de services devaient être initialement reçues avant le jeudi 24 octobre 2019 à 12h.

Le mandat consiste à :

1. recueillir toute la documentation existante disponible à l'arrondissement;
2. procéder à une étude de positionnement des panneaux;
3. proposer aux fins de validation auprès de l'arrondissement la technologie et les implantations à faire;
4. préparer les plans et devis (génie civil, électrique) ainsi que ceux de la technologie de l'information (pour le suivi et le contrôle à distance);
5. préparer les documents d'appel d'offres;
6. soutenir l'arrondissement lors de l'appel d'offres (émission d'addenda si requis);
7. surveillance de chantier à la demande du directeur et gestion lors de la réalisation des travaux.

Suite à l'analyse des offres de services reçues, une demande d'offre de service amendée a été transmise aux trois firmes pour obtenir plus de précision concernant la portion de surveillance et gestion lors de la réalisation des travaux.

Les offres de services amendées devaient être reçues avant le mercredi 6 novembre 2019 à 12h.

Nous avons reçu trois offres de services suite à cette demande amendée.

Voici les montants des offres de services:

1. Stantec Experts-conseils ltée - 74 750,00 \$
2. CIMA+ - 76 128,00 \$
3. FNX-INNOV Inc. - 86 945,00 \$

Le montant de la compagnie FNX-INNOV Inc. est demeuré élevé comparativement au reste des offres de services. Par conséquent, l'offre de service de FNX-INNOV Inc. n'est pas

retenue.

Le montant reçu de Stantec Experts-conseils ltée est plus petit que le montant de CIMA+.

En considérant ces éléments, il est recommandé d'octroyer le mandat à Stantec Experts-conseils ltée pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'approbation de cette autorisation par le Conseil d'arrondissement d'accorder un contrat est nécessaire afin de s'assurer de la suite du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce mandat sera financé avec le PTI de l'arrondissement dans le cadre du projet Signalisation dynamique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation et l'installation de la signalisation dynamique viendront améliorer la sécurité aux abords des écoles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat séance du 11 novembre 2019
Appel d'offre pour signalisation dynamique printemps 2020
Installation été et automne 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario LAVALLÉE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-25

Michel BORDELEAU
Chef de division



Dossier # : 1193060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA19 09 0298)

Il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$;
2. D'approuver l'addenda à la convention (réf. CA19 09 0298);
3. D'imputer les montants conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière ci-joint.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-05-22 18:30

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1193060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA19 09 0298)

CONTENU

CONTEXTE

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 19 146 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, majorant le montant total accordé de 167 629 \$ à 186 775 \$ / Approuver l'addenda à la convention (réf. CA19 09 0298).

En 2003, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mis en place des projets visant à assurer une présence dans les parcs et pistes cyclables durant la période estivale. La contribution additionnelle de 15 986 \$ accordée à l'organisme permettra de déployer le projet « *Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables* » visant à assurer une présence rassurante pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement ; à contribuer à la réappropriation des espaces publics (présence dans les parcs, participation à des fêtes de quartier ou autres événements) ; à accroître le sentiment de sécurité (contact avec les citoyens, sensibilisation sur la sécurité à vélo, rappel des règlements) ; à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une présence active (entre autres, en signalant les anomalies aux instances concernées) ; à participer au maintien de la sécurité en signalant tout incident au Service de la police. Pour 2020, 20 patrouilleurs s'ajouteront à l'équipe régulière afin de contribuer à la campagne estivale de communication sur la propreté « *Le but c'est la propreté. Fais ta part* ». Tout en assurant les tâches en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité, ces patrouilleurs informeront et sensibiliseront les citoyens à l'importance d'agir adéquatement afin d'assurer la propreté des lieux publics. La dépense de 15 986 \$ est entièrement assumée par l'arrondissement. Considérant la flexibilité que permet le programme EEC pour 2020, la patrouille cycliste sera en fonction de juin à septembre 2020.

Considérant le contexte de crise sanitaire et la prolongation de la saison de la patrouille cycliste, la dépense de 3 160 \$ est entièrement assumée par la Ville centre – Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) - dans le cadre du programme Tandem et sera utilisée pour couvrir les ajustements nécessaires à l'encadrement de la patrouille cycliste et à la sécurité des patrouilleurs.

L'imputation budgétaire pour cette dépenses est indiquée aux documents d'intervention financière ci-joints.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE

Chef de division - développement social, projets
majeurs et événements publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1193060043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, se terminant le 31 décembre 2020 et octroyer une contribution financière de 167 629 \$ pour l'année 2020, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine vise une action de nature préventive et axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens. L'organisme « Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville » a une entente de partenariat avec la Ville depuis 1987 pour la réalisation du programme qui se nommait au départ « Tandem Montréal ». Les actions prévues par cet organisme auprès et avec les citoyens pour l'année 2020 couvrent, en lien avec les priorités de l'arrondissement, en tout ou en partie, les grandes familles d'activités suivantes : actions générales en sécurité urbaine; activités en prévention de la criminalité (axe majeur); activités en prévention incendie, sécurité civile et premier secours (axe mineur).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 09 0276 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$

DESCRIPTION

La convention prévoit que l'organisme développe un plan d'action annuel selon les besoins et attentes de l'arrondissement et les axes majeur (prévention de la criminalité) et mineur (prévention incendie, premier secours, sécurité civile) du programme. Pour 2020, la convention prévoit également des actions visant à bonifier le travail réalisé, améliorer les façons de faire, développer une meilleure complémentarité avec les acteurs du milieu intervenant dans le domaine de la sécurité urbaine et répondre adéquatement aux attentes et priorités des citoyens et de l'arrondissement dans la réalisation du mandat qui est confié à l'organisme.

JUSTIFICATION

La sécurité urbaine est au coeur des préoccupations tant des citoyens que de l'arrondissement. Tous les moyens doivent être mis en oeuvre afin d'agir notamment en

prévention. Le travail de mobilisation et de sensibilisation des citoyens autour des aspects de la sécurité doit se poursuivre. La réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements constitue un moyen efficace d'agir dans ce sens.

La conseillère en développement communautaire assure l'évaluation et le suivi du programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution prévue pour le soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est nécessaire pour assurer la sécurité des citoyens, via le programme prévu à cette fin.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que prévu au plan d'action déposé, suivi et évaluation par l'équipe du développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie B BENJAMIN
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1203060022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention d'aide financière, totalisant 20 500 \$, pour l'octroi du projet « Compte et raconte » entre le ministère de la Famille et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021, offert par le ministère.

IL EST RECOMMANDÉ :

- De désigner Mme Anouck Vigneau, chef de section bibliothèques, à signer deux (2) exemplaires de la convention d'aide financière 2020-2021;
- De désigner Mme Anouck Vigneau, chef de section bibliothèques, comme personne ressource dans le dossier et signataire des rapports à produire;
- De transmettre les informations financières en regard des virements à venir en provenance du Ministère pour la réalisation de ce projet;
- D'autoriser la signature d'une convention d'aide financière (2020-2021), totalisant 20 500 \$, pour l'octroi du projet « Compte et raconte » à intervenir entre le ministère de la Famille et la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à disposer des sommes obtenues selon les modalités exprimées par le Ministère dans la convention d'aide financière, et ce, dans les douze (12) mois suivant le versement du premier montant.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-05-22 14:43

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1203060022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une convention d'aide financière, totalisant 20 500 \$, pour l'octroi du projet « Compte et raconte » entre le ministère de la Famille et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques, édition 2020-2021, offert par le ministère.

CONTENU**CONTEXTE**

Le financement pour le Festival Je lis tu lis s'est terminé cette année après 8 ans. Dans le but de poursuivre certaines activités auprès des jeunes l'été, l'arrondissement a fait une demande de financement à l'automne 2019 auprès du ministère de la Famille pour bâtir le nouveau projet : Compte et raconte qui couvre le secteur de Bordeaux-Cartierville. Le projet a été retenu par le Ministère qui est prêt à nous accorder la subvention demandée de 20 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le financement est distribué selon 3 projets. Le premier sera consacré à la création d'une banque de jeux de société éducatifs qui serviront à l'animation de groupes de jeunes dans différents lieux du secteur de Cartierville, notamment les organismes communautaires, la bibliothèque Salaberry et les organismes en francisation et les services de garde situés dans le secteur RUI Laurentien-Grenet. Le 2e servira à produire des capsules vidéo qui expliquent comment choisir un livre et un jeu de société et donnent certaines idées pour animer un livre en soulignant l'importance de la prélecture et des prémathématiques. Finalement, le 3e servira à l'animation d'activités d'heures du conte et d'heures de jeux de société dans les parcs de Louisbourg et de Mésey pendant l'été. L'objectif est d'augmenter les prêts de livres jeunesse et l'utilisation du jeu de société par les familles.

JUSTIFICATION

Après 8 ans du Festival Je lis tu lis qui a gagné en popularité dans l'arrondissement, il était essentiel de maintenir une offre aux familles et aux enfants dans leur approche à la lecture dans des lieux variés et de proximité. Le but est d'outiller et de rejoindre les familles et les parents les plus vulnérables et d'augmenter leur sentiment de compétence parentale en leur offrant des activités d'éveil à la lecture/écriture/ mathématiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention de 20 500 \$ octroyée à l'arrondissement par le ministère de la Famille pour la mise en place de Compte et raconte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutien des familles démunies de par l'acquisition de nouveau matériel et par l'accompagnement professionnel en lecture/écriture et mathématiques. Collaboration avec les organismes dans le soutien de leur mission.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Nous avons 1 an, à compter de la signature du contrat par le Ministère, pour mettre en place ces activités. Ceci nous donne la possibilité de développer le projet jusqu'en juin ou juillet 2021, la situation liée à la COVID-19 devrait s'être améliorée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement sera sollicitée pour la mise en forme et la diffusion de notre calendrier d'activités, ainsi que la diffusion de nos capsules vidéo sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier sera développé sur une année, jusqu'en juin ou juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anouck VIGNEAU
Chef de section - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1203060019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la résiliation de huit contrats, accordés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19. Recommander au comité exécutif d'accorder à ces artistes et travailleurs culturels un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$. (Justine Major, Émilie Ouellette, Lou-Adrienne Cassidy, Alexandre Martel, Pierre Emmanuel Baudoin, Airat Ichmouratov, Elvira Misbaskhova, Mark Peetsma, Mélanie Bergeron, Dany Nicolas, Michel-Olivier Gasse, Chantal Archambault, Ori Dagan, Éric St-Laurent, Alex Bellegarde, Marie Bégin, Nathalie Camus, Luc Beauchemin, David Ellis, David Marin)

Il est recommandé de :

1. Résilier les contrats des services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19;
2. Recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au document d'intervention ci-joint.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-05-22 18:28

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la résiliation de huit contrats, accordés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles dans l'arrondissement pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020, annulés en raison de la COVID-19. Recommander au comité exécutif d'accorder à ces artistes et travailleurs culturels un soutien financier totalisant la somme de 12 000 \$. (Justine Major, Émilie Ouellette, Lou-Adrienne Cassidy, Alexandre Martel, Pierre Emmanuel Baudoin, Airat Ichmouratov, Elvira Misbaskhova, Mark Peetsma, Mélanie Bergeron, Dany Nicolas, Michel-Olivier Gasse, Chantal Archambault, Ori Dagan, Éric St-Laurent, Alex Bellegarde, Marie Bégin, Nathalie Camus, Luc Beauchemin, David Ellis, David Marin)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieurs et extérieurs, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet. Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions CSLDS des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin,

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture *dans le cadre Conseil des arts de Montréal en tournée* durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels

empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de l'article 34.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les contrats et conventions doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats ou conventions relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et, d'autre part, il recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat ou à la convention, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite résilier 8 contrats ou conventions conclus avec des artistes et travailleurs culturels dont les spectacles et activités dans l'arrondissement ont été annulés pour un montant total de 12 000 \$.

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, l'arrondissement recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 12 000 \$.

JUSTIFICATION

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, il est possible pour le comité exécutif d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. En ce qui a trait aux O.B.N.L., le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 12 000 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 12 000 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien la création et aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dû être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance

Mai 2020 : adoption par le CA et par le CE

Mai 2020 : paiement aux artistes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Chef de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social

**Dossier # : 1203060021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier 3 contrats et conventions de services (La troupe du Théâtre de Quartier, Festival Accès Asie et Arion Orchestre baroque)octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19. Recommander au conseil d'arrondissement d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 4 476 \$.

Il est recommandé de :

1. Résilier les contrats des services octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19;
2. Recommander au conseil d'arrondissement d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;
3. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-05-22 14:23**Signataire :**

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résilier 3 contrats et conventions de services (La troupe du Théâtre de Quartier, Festival Accès Asie et Arion Orchestre baroque)octroyés aux artistes et travailleurs culturels pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19. Recommander au conseil d'arrondissement d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat. Le montant total de l'aide financière accordée s'élève à 4 476 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec le COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet. Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions CSLDS des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin,

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer l'entièreté des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture *dans le cadre Conseil des arts de Montréal en tournée* durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels

empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de l'article 34.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les contrats et conventions doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats ou conventions relatifs à des spectacles et des activités culturelles prévus dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 et, d'autre part, il recommande au conseil d'arrondissement de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat ou à la convention, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite résilier 3 contrats ou conventions conclus avec des artistes et travailleurs culturels dont les spectacles et activités dans l'arrondissement ont été annulés pour un montant total de 4 476 \$.

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, l'arrondissement recommande au conseil d'arrondissement de leur octroyer une subvention dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 4 476 \$.

JUSTIFICATION

Les contrats et conventions liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats ou conventions alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique.

En ce qui a trait aux O.B.N.L., le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 4 476 \$.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 4 476 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien la création et aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les

revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative.

Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie qui bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dûes être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance

Mai 2020 : adoption par le CA

Mai 2020 : paiement aux artistes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Chef de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1203757006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2020.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2020.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-22 13:55

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203757006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2020.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUPUIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E

Le : 2020-05-04



Dossier # : 1206492003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

Il est recommandé :

- de déposer et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière;
- de confirmer que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;
- de confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,6 kilomètres dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 20 185 \$, pour l'année 2019.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-22 15:59

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206492003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2019 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

CONTENU

CONTEXTE

La Route verte (piste cyclable) traverse l'arrondissement sur une distance de 7,60 km. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accorde une aide financière représentant 50 % des coûts d'entretien maximaux admissibles pour l'entretien du tronçon de 7,60 km de la Route verte dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. En conséquence, chaque année, un rapport succinct établissant les dépenses effectuées pour l'entretien de la Route verte doit être adopté par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0050 - CA du 11 mars 2019 - Déposer et transmettre au (MTMDET) le rapport des dépenses 2018 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

- CA18 09 0017 - CA du 12 février 2018 - Dépôt du rapport des dépenses 2018
- CA17 090216 - Déposer et transmettre au (MTMDET) le rapport des dépenses 2016 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.
- CA14 090314 - Déposer et transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, dans le cadre du Programme Véloce II - Volet 4 pour l'exercice financier 2014.
- CA13 090276 - Déposer et transmettre au ministère des Transports du Québec le rapport des dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.
- CA12 090313 - Dépôt du rapport des dépenses - Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte (Transport Québec).
- CA12 090120 - Demande de subvention pour l'entretien de la Route verte pour l'année 2012.

DESCRIPTION

L'arrondissement entretient la Route verte qui traverse son territoire (passage du balai, enlèvement de débris, etc.). La Route verte présente une typologie variée selon le secteur traversé.

Piste cyclable en site propre :	3,56 km
Piste cyclable sur rue :	2,71 km
Bande cyclable :	0,75 km
Chaussée désignée :	0,56 km
Piste cyclable au niveau du trottoir :	0,02 km

TOTAL : 7,60 km

L'arrondissement possède un total de 42.5 km de réseau cyclable.

Piste cyclable en site propre :	10.90 km
Piste cyclable sur rue :	5.70 km
Bande cyclable :	10.50 km
Chaussée désignée :	12.10 km
Piste cyclable au niveau du trottoir :	1.30 km

Nouvelles voies cyclables 2,00 km

TOTAL : 42.50 km

JUSTIFICATION

Le ministère des Transports du Québec exige une résolution confirmant le coût des travaux d'entretien réalisés en 2019 pour le tronçon de 7,6 km de la Route verte (piste cyclable) afin de verser le montant maximal de l'aide financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

État des dépenses effectuées pour l'entretien de la Route verte Période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	
<u>Entretien – Signalisation</u>	
Marquage de chaussée et entretien des panneaux de signalisation	8 655,00 \$
<u>Entretien – Propreté</u>	
Entretien estival	3 240,00 \$
Entretien hivernal	8 290,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'ENTRETIEN	20 185,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entretien de la Route verte favorise les transports alternatifs et la réduction de la dépendance à l'automobile. Cela permet également d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les véhicules moteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En cette période de confinement dû au virus Covid-19, les résidents de l'arrondissement utilisent beaucoup leur vélo pour se déplacer et sortir en famille. L'entretien des pistes cyclables est donc indispensable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Haciba ZIANE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2020-05-22



Dossier # : 1204040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 489 200 \$ des surplus de la réserve pour imprévus de l'arrondissement à titre de financement partiel de la participation de l'arrondissement au plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économique et financière de la crise sanitaire de la Covid-19.

- 1- Affecter une somme de 489 200 \$ des surplus de l'arrondissement à titre de financement partiel de la participation de l'arrondissement au plan de redressement de la Ville pour contrer les effets de la crise économique et financière;
- 2 - Imputer la dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-25 09:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204040002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 489 200 \$ des surplus de la réserve pour imprévus de l'arrondissement à titre de financement partiel de la participation de l'arrondissement au plan de redressement de la Ville pour contrer les effets économique et financière de la crise sanitaire de la Covid-19.

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 avril 2020, le comité exécutif, par ses résolutions CE20 0570 et CE20 0571, adoptait un plan de redressement d'un montant total de 123,4 M\$ visant à contrer, pour 2020, les effets anticipés des impacts de la COVID-19 sur la crise économique et financière. Ce plan prévoyait, entre autres mesures, une diminution de 28,7 M\$ du budget des arrondissements pour 2020.

La part de l'arrondissement dans l'objectif financier de 28,7 M\$ a été établie à 1 773 900 \$. L'arrondissement a présenté un plan visant l'atteinte de l'objectif fixé par l'Administration. Ce plan prévoit, en plus des sommes identifiées au budget de fonctionnement 2020, l'affectation d'un montant de 489 200 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1203843004 - Mise en place d'un plan de redressement de 123,4 M\$ pour contrer la crise économique et financière;

1203843005 - Adopter la proposition de plan de redressement de 28,7 M\$ dans les arrondissements et autoriser le Service des finances à procéder aux virements de crédits nécessaires;

DESCRIPTION

Affectation d'une somme de 489 200 \$ des surplus de l'arrondissement à titre de financement partiel de la participation de l'arrondissement au plan de la Ville pour contrer les effets de la crise économique et financière.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 489 200 \$ provenant du surplus de l'arrondissement doit être affectée pour le besoin énoncé.

RÉSERVE- IMPRÉVUS

Écriture au réel DT CT

2402-0000000.000000.00000.31010.0.0.0.0.0 489 200 \$

2402-0012000-300105-41000-71120-0-0-0-0-0 489 200 \$

Virement de crédit

2402-0012000-300105-41000-71120-0-0-0-0-0 489 200 \$

2402-0012000-300105-01819-66589-015846-0-0-0-0-0 489 200 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre BUSSEAU

Le : 2020-05-22

Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

Directrice performance_greffe et services
administratifs - par intérim



Dossier # : 1204040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion 2019 pour un montant total de 4 302 600 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement

Considérant :

L'adoption par le conseil municipal le 20 avril dernier d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la ville de Montréal;

Les surplus de gestion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 4 302 600 \$ pour l'exercice financier 2019;

Il est recommandé:

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 460 000 \$ à la réserve pour la stabilisation du coût de déneigement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 700 000 \$ à la réserve pour imprévus de l'arrondissement;

D'approuver l'affectation d'une somme de 1 500 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers;

D'approuver l'affectation d'une somme de 642 600 \$ à la réserve développement;

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2019, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-25 08:42

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204040003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion 2019 pour un montant total de 4 302 600 \$ dans les comptes de réserves de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 avril dernier, le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation du surplus 2019 à des projets spécifiques. Les résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent un surplus de gestion de 4 302 600 \$ pour l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0410 - 20 avril 2020 - Dossier décisionnel - 1205205001 : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2019 à des dossiers spécifiques.

DESCRIPTION

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal présenté en pièce jointe définit les règles en matière d'affectation des surplus et de comblement des déficits de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes:

1) Le comblement de tout déficit cumulé au 31 décembre 2019 qui n'a pas été renfloué;

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville n'ayant aucun déficit à rembourser, cette règle ne s'applique pas.

2) Le comblement jusqu'à concurrence de 50% du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;

Le budget annuel de cette activité en 2020 est de 4 694 400 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 2 347 200 \$. La réserve -

déneigement actuelle de l'arrondissement est de 895 000 \$. Afin de respecter la règle énoncée, un montant de 1 460 000 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à cet ajout, la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement totalisera 2 355 000 \$.

3) Le comblement jusqu'à concurrence de 100% du budget annuel (estimé des coûts 2019), , d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts "santé et sécurité au travail" à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus établi;

Le budget annuel pour la CSST de l'arrondissement est de 975 828 \$. La réserve actuelle aux livres est de 975 828 \$. Par conséquent, aucun montant supplémentaire n'est alloué à cette réserve.

4) Le comblement jusqu'à 1,5% du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;

Le budget de l'arrondissement en 2020 totalisant 57 223 200 \$. Suivant la règle énoncée, le montant de la réserve devrait se chiffrer à 858 348 \$. La réserve actuelle totalise 661 040 \$. Afin de respecter la règle énoncée malgré le financement partiel du plan de redressement de 489 200 \$, un montant de 700 000 \$ sera ajouté à cette réserve. Suite à ce transfert, le solde de la réserve pour imprévus totalisera 1 361 040 \$ mais elle totalisera 871 040 \$ après le financement des mesures pour contrer les impacts de la Covid-19 sur les finances de la Ville de Montréal.

Tout solde du surplus de gestion de 2019 déterminé pour l'arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.

Le solde résiduel de 2 142 500 \$ sera reparti comme suit: 1 500 000 \$ à la réserve pour projets immobiliers et 642 600 \$ à la réserve développement de l'arrondissement permettant ainsi d'assurer un budget dédié pour les projets futurs de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus de gestion dégagé en 2019 au montant de 4 302 600 \$ a été réparti aux réserves de l'arrondissement comme suit :

Réserve déneigement : 1 460 000 \$
Réserve imprévus : 700 000 \$
Réserve immobilière : 1 500 000 \$
Réserve Développement : 642 600 \$

Suite aux modalités d'affectation identifiée précédemment, les réserves de l'arrondissement totalisent maintenant 12 363 392 \$. La répartition des réserves se détaille comme suit:

Réserve - déneigement: 2 355 000 \$
Réserve SST: 975 828 \$
Réserve imprévus: 871 040 \$

Réserve immobilière: 5 962 030 \$
Réserve développement: 2 199 494 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Marie-Pierre BUSSEAU
Directrice performance_greffe et services
administratifs - par intérim



Dossier # : 1204746003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 1050 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est recommandé d'octroyer des contributions financières totalisant 1050 \$ aux différents organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

250 \$	UNION GÉNÉRALE SPORTIVE ARMÉNIENNE (HOMENETMEN-GAMK) INC.
200 \$	ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$	PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
200 \$	MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC
200 \$	ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL

et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au présent dossier décisionnel.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-19 16:25

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204746003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 1050 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Effie Giannou, conseillère de la Ville - District de Bordeaux-Cartierville
250 \$ UNION GÉNÉRALE SPORTIVE ARMÉNIENNE (HOMENETMEN-GAMK) INC.

Nathalie Goulet, conseillère de la Ville - District d'Ahuntsic
200 \$ ASSOCIATION CANINE DU PARC AHUNTSIC
200 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE
200 \$ MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC
200 \$ ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DU NORD DE MONTRÉAL

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-19

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division - ressources humaines



Dossier # : 1201066009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal, le document de la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc

Il est recommandé
D'adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal, le document intitulé «PLANIFICATION DÉTAILLÉE AIRE TOD BOIS-FRANC - CONCEPT D'AMÉNAGEMENT ET PLANIFICATION DÉTAILLÉE» et préparé par la firme Provencher Roy + associés architectes inc..

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-05-21 09:17

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1201066009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal, le document de la planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 septembre 2018, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a accordé une aide financière aux arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville pour réaliser une conception de l'aménagement de l'aire TOD Bois-Franc.

Le 10 décembre 2018, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté une résolution pour approuver la convention de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour la réalisation de cette conception. Une résolution semblable a également été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent.

Le 5 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a octroyé le contrat de services professionnels à la firme Provencher Roy + associés architectes inc. pour la réalisation du mandat.

Le 8 avril 2019, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a accepté l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent à l'effet que celui-ci assure les tâches administratives requises en cours de ce mandat.

Le travail de planification et de conception de l'aménagement de l'aire TOD Bois-Franc est maintenant terminé et le document final est prêt à être adopté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0279, 10 décembre 2018 - Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent.

CA19 08 0100, 5 mars 2019 : Octroyer à la firme Provencher Roy + associés architectes inc. le contrat pour les services professionnels de planification de l'aire TOD Bois Franc dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain par la Communauté métropolitaine de Montréal et offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'assurer les tâches administratives requises pour

la réalisation de ce mandat.

CA19 09 0072, 8 avril 2019 : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent d'assurer les tâches administratives requises pour la réalisation de la planification de l'aire TOD Bois-Franc dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal.

DESCRIPTION

Cette résolution vise à adopter le document final préparé par le consultant, en collaboration avec les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent. Les tâches de consultation publique, de planification, de conception de l'aménagement de ce secteur et de rédaction du document ont été effectuées principalement durant l'année 2019 et au début de l'année 2020.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce document de planification permettra de mettre les bases pour les étapes subséquentes. En effet, afin de réaliser la vision de planification élaborée dans ce document, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville devront être modifiés en conséquence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le mandat de services professionnels a été payé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La planification détaillée de l'aire TOD permettra la création d'un quartier exemplaire en matière de développement durable intégrant les principes des aires TOD (« Transit Oriented Development ») et POD (« Pedestrian Oriented Development ») autour de ce qui deviendra la troisième gare intermodale de Montréal en dehors du centre-ville et un pôle intermodal des plus stratégiques à l'échelle métropolitaine. La planification visera à optimiser l'utilisation du sol et des infrastructures existantes, à diminuer la dépendance à l'automobile et à prioriser les déplacements actifs et collectifs, à favoriser la mixité sociale et des usages, à offrir des commerces, services et équipements collectifs de proximité (parcs, école, CPE, etc.), et finalement, à créer un cadre de vie sain, des espaces publics et des bâtiments distinctifs par leur qualité et leur durabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
Modification de la réglementation d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2020-05-20



Dossier # : 1203060020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe.

Signé par Jocelyn GAUTHIER **Le** 2020-06-02 10:14

Signataire :

Jocelyn GAUTHIER

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1203060020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour le mois de mai 2020. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint, et pour déroger au règlement suivant de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise, et ce, sans aucun ajustement. Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE
Chef de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-05-22

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1205320004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Il est recommandé:

D'autoriser l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans les sites localisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'établissement de marchés de quartier dans les quatre districts de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

De permettre à l'entreprise d'économie sociale, MAC (marché Ahuntsic Cartierville), de poursuivre l'opération d'un marché de quartier saisonnier sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

De limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-22 14:06

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205320004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

CONTENU

CONTEXTE

Durant l'été 2011, la Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville (CDEC) a créé une entreprise d'économie sociale, le Marché Ahuntsic-Cartierville (MAC) afin d'opérer un marché de quartier au terminus Henri-Bourassa, sous la forme d'un kiosque de fruits, légumes, fleurs, plantes et produits du terroir. S'inspirant d'autres marchés montréalais se tenant à la sortie des édicules de métros, le MAC avait également le mandat d'organiser la tenue de marchés saisonniers dans différents parcs et lieux publics de l'arrondissement.

Cette première expérience a permis au MAC de confirmer le potentiel d'affaires de ce projet, l'intérêt de la population et de poursuivre ses activités les années suivantes avec d'autres sites. En 2013, un circuit de marché mobile a été créé tout en maintenant le réseau de marchés saisonniers dans Ahuntsic et Cartierville. Entre juin et octobre, la camionnette du MAC (le Marché mobile) a sillonné l'arrondissement chaque semaine, et desservi une dizaine d'emplacements supplémentaires.

En 2016, le MAC a poursuivi son circuit dans l'arrondissement et a consolidé les emplacements des Haltes maraîchères Ahuntsic auprès des résidents. Une présence accrue du Marché mobile lors des événements de l'arrondissement a été assurée.

Cette année, le MAC souhaite poursuivre ses activités selon une formule, en tenant compte des résultats des années antérieures. Afin de fidéliser la clientèle, les emplacements possédant une bonne affluence seront conservés. D'autre part, les zones d'insécurité alimentaire dans l'arrondissement feront l'objet d'une attention particulière, afin d'améliorer leur accès à des produits frais, en maintenant et en bonifiant le réseau des Haltes maraîchères Ahuntsic.

En ce sens, le MAC demande à l'arrondissement d'approuver, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.c.M-2), la tenue de ces activités pour 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 090350, CA11 090329, CA12 090108, CA12 090179, CA13 090119 et CA14 090105, CA14 090092, CA15 090110, CA15 090152, CA16 090133, CA16 090173, CA17 09123 et CA19 090145

DESCRIPTION

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit du Marché mobile sur l'ensemble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Les ententes relatives à l'occupation des sites décrits aux ordonnances jointes au dossier et leurs conditions d'occupation, notamment les baux et les assurances de responsabilité civile, relèvent du MAC et des intervenants communautaires concernés seulement et n'engagent aucunement l'arrondissement. Les ordonnances édictées pour des emplacements ne faisant pas l'objet d'accords entre le MAC et les propriétaires concernés ne sont pas valides.

Les administrateurs du MAC sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les sites de marché, de leur sécurité, de la gestion des déchets et de remettre en état les sites après chaque activité.

JUSTIFICATION

Les marchés de quartier constituent une composante de la qualité des milieux de vie des résidents. L'étude de faisabilité du projet réalisée en 2010 démontre l'intérêt pour ce genre d'activité. D'un point de vue commercial, de tels marchés répondent à un besoin courant en produits frais. Ils contribuent également à la sécurité alimentaire du milieu, en soutenant une consommation de proximité et des prix accessibles. En ce sens, la grande variété d'emplacements desservis par le marché mobile permet d'étendre l'offre et de rejoindre un plus grand nombre de résidents ou de passants.

L'ajout de nouveaux sites permet de consolider les activités du MAC, d'élargir sa visibilité et de favoriser la pérennité des marchés dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais ne seront facturés par l'arrondissement au MAC pour l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le modèle d'affaires proposé par le MAC pour l'opération des marchés publics comporte des gains sociaux, économiques et environnementaux. De plus, le projet s'inscrit dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020 et du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Élargissement du nombre de lieux d'approvisionnement en produits frais;
Promotion d'une saine alimentation et de saines habitudes de vie Amélioration de la sécurité alimentaire;
Animation et ambiance sur les sites d'implantation;
Amélioration de la qualité des milieux de vie;
Création d'emplois;
Consolidation des activités de MAC.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement va promouvoir le marché de quartier saisonnier dans son site internet ainsi que dans ses réseaux sociaux. De plus Ville en vert va promouvoir le kiosque de vente et les paniers à faible coût sur son site internet et dans son Infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 mai 2020 : début des activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) ;

Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda GENOIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Jean-François CIRCÉ
Chef de division - relations avec citoyens et communications

Le : 2020-05-22



Dossier # : 1205320003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier pour trois sites dans le district de Bordeaux-Cartierville pour l'année 2020 soit : au parc De Mézy, au point de service de l'organisme Ville en vert localisé au 5765, boulevard Gouin Ouest et au 12225, rue Grenet et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières. Les marchés de quartier saisonniers débuteront le 8 juin et se termineront le 30 novembre 2020

Il est recommandé:

D'autoriser l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans les sites localisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'établissement de marchés de quartier dans le district de Bordeaux-Cartierville sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

De permettre à l'entreprise d'économie sociale, Ville en vert, de poursuivre l'opération d'un marché de quartier saisonnier sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

De limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-06-02 16:20

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205320003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier pour trois sites dans le district de Bordeaux-Cartierville pour l'année 2020 soit : au parc De Mézy, au point de service de l'organisme Ville en vert localisé au 5765, boulevard Gouin Ouest et au 12225, rue Grenet et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières. Les marchés de quartier saisonniers débuteront le 8 juin et se termineront le 30 novembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du *P rogramme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021* lancé par la Direction régionale de santé publique (DRSP). Ville en vert en collaboration avec le comité SALSA a déposé le projet Fourche & Fourchette qui a comme objectif principal la production locale de fruits et légumes frais dans le district de Bordeaux-Cartierville.

Le comité SALSA, qui regroupe plusieurs organismes communautaires de Bordeaux-Cartierville, a mis en place une initiative d'agriculture urbaine innovatrice et productive sur une partie du terrain du 12 225 rue Grenet dans le secteur Bordeaux-Cartierville. L'objectif général du projet Fourche & Fourchette est d'augmenter la consommation de fruits et légumes des résidents en développant un système alimentaire local, durable et inclusif. Ainsi, un jardin potager en plein sol a été aménagé et plusieurs légumes y sont produits.

Afin de rendre accessibles les légumes produits à la population du quartier, Ville en vert souhaite opérer un marché de quartier saisonnier sous la forme d'un kiosque de fruits, légumes, fleurs, plantes et produits du terroir sur trois sites soit au parc de Mézy, au 12 225 rue Grenet et au point de service de Ville en vert localisé au 5765, boulevard Gouin Ouest Les fruits et légumes récoltés dans le jardin seront vendus sous forme de paniers à des membres de la communauté grâce à un kiosque qui se tiendra du lundi au samedi de 10 h à 19 h 30. Les horaires de vente des fruits et des légumes pourront varier selon les demandes des citoyens.

En ce sens, Ville en vert demande à l'arrondissement, d'approuver, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.c.M-2), la tenue de ces activités pour 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 090210

DESCRIPTION

Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier sur trois sites dans le district de Bordeaux-Cartierville pour l'année 2020. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Les ententes relatives à l'occupation des sites décrits aux ordonnances jointes au dossier et leurs conditions d'occupation, notamment les baux et les assurances de responsabilité civile, relèvent de Ville en vert et des intervenants communautaires concernés seulement et n'engagent aucunement l'arrondissement.

Les ordonnances édictées pour des emplacements ne faisant pas l'objet d'accords entre Ville en vert et les propriétaires concernés ne sont pas valides.

Les administrateurs de Ville en vert sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les sites de marché de quartier saisonnier, de leur sécurité, de la gestion des déchets et de remettre en état les sites après chaque activité. Aussi, l'organisme Ville en vert veillera à faire respecter les mesures de distanciation physique et de sécurité sanitaire décrétées par le Gouvernement pour assurer la sécurité des employé(e)s et des utilisateurs du marché.

JUSTIFICATION

Les marchés de quartier constituent une composante de la qualité des milieux de vie des résidents. D'un point de vue commercial, de tels marchés répondent à un besoin courant en produits frais. Ils contribuent également à la sécurité alimentaire du milieu, en soutenant une consommation de proximité et des prix accessibles. En ce sens, ces trois emplacements permettent de rejoindre un plus grand nombre de résidents ou de passants.

La vente de légumes frais dans les marchés de quartier saisonniers permet de consolider les activités du projet Fourche & Fourchette, d'élargir sa visibilité et de favoriser la pérennité du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais ne seront facturés par l'arrondissement à Ville en vert pour l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La vente des légumes du projet Fourche & Fourchette et l'opération des marchés de quartier saisonniers comportent des gains sociaux, économiques et environnementaux.

De plus, le projet s'inscrit dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020 et du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces marchés de quartier saisonniers ont plusieurs impacts majeurs soit :

- Rendent accessible l'approvisionnement en produits frais pour les résidents du quartier ;
- Aident à la promotion d'une saine alimentation et de saines habitudes de vie ;
- Améliorent la sécurité alimentaire ;
- Consolident les activités du projet Fourche & Fourchette.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement va promouvoir le marché de quartier saisonnier dans son site internet ainsi que dans ses réseaux sociaux. De plus Ville en vert va promouvoir le kiosque de vente et les paniers à faible coût sur son site internet et dans son Infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

8 mai 2020 : début des activités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) ;

Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2) ;

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda GENOIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Jean-François CIRCÉ
Chef de division - relations avec citoyens et communications



Dossier # : 1205320002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice pour l'année 2020 sur le site du projet Au courant de l'agriculture situé sur la rue Berri au sud de la voie ferrée et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières. Le marché de quartier saisonnier débutera le 8 juin et se terminera le 30 novembre 2020

Il est recommandé:

D'autoriser l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le site localisé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2020 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'établissement de marchés de quartier dans le district de Saint-Sulpice sur le site, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons non alcooliques et produits du terroir sur le site, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

De permettre à l'entreprise d'économie sociale, Ville en vert, de poursuivre l'opération d'un marché de quartier saisonnier sur le site, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

De limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons et produits du terroir.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-22 14:49

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205320002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans le district de Saint-Sulpice pour l'année 2020 sur le site du projet Au courant de l'agriculture situé sur la rue Berri au sud de la voie ferrée et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières. Le marché de quartier saisonnier débutera le 8 juin et se terminera le 30 novembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

Mis en place en 2019, le projet AU COURANT DE L'AGRICULTURE dont le promoteur est l'organisme Ville en vert est localisé dans le district Saint-Sulpice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ce projet, réalisé en collaboration avec l'arrondissement, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et d'éducation à l'agriculture urbaine.

En 2018, Hydro-Québec a réalisé des travaux de restauration du site de l'ancien jardin communautaire Les Castors. Les travaux ont permis l'aménagement de parcelles de production ainsi que des platebandes de vivaces comestibles, de fines herbes et de petits fruits. Quelques arbres fruitiers ont aussi été plantés sur le site. De plus, Hydro-Québec a effectué l'installation d'infrastructures nécessaires à la production de légumes telles qu'un système d'irrigation, du mobilier urbain et un espace de rangement et d'accueil pour les visiteurs.

Dans le cadre du projet *Au courant de l'agriculture* , Ville en vert a mis en place un jardin éducatif, démonstratif et productif et un projet pilote de « **poulailler éducatif** » a aussi été intégré au projet. Ce projet-pilote consistait à informer et sensibiliser la population sur la gestion et l'entretien d'un poulailler en ville. Le but du projet Au courant de l'agriculture était donc de promouvoir l'agriculture en milieu urbain. Le jardin éducatif de production de fruits et de légumes et la présence d'un poulailler ont permis de sensibiliser la population à l'agriculture écologique et locale. En 2019, 185 kg de légumes et 745 œufs ont été produits sur le site Au courant de l'agriculture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver l'installation d'un marché de quartier saisonnier sur le site dans le district de Saint-Sulpice pour l'année 2020. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ce marché, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur

le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

L'entente relative à l'occupation du site décrit aux ordonnances jointes au dossier et leurs conditions d'occupation, notamment les baux et les assurances de responsabilité civile, relèvent de Ville en vert et des intervenants communautaires concernés seulement et n'engagent aucunement l'arrondissement.

Les ordonnances édictées pour des emplacements ne faisant pas l'objet d'accords entre Ville en vert et les propriétaires concernés ne sont pas valides.

Les administrateurs de Ville en vert sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur le site de marché, de leur sécurité, de la gestion des déchets et de remettre en état les sites après chaque activité.

JUSTIFICATION

Les marchés de quartier constituent une composante de la qualité des milieux de vie des résidents. D'un point de vue commercial, de tels marchés répondent à un besoin courant en produits frais. Ils contribuent également à la sécurité alimentaire du milieu, en soutenant une consommation de proximité et en améliorant l'accès à des fruits et légumes dans le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais ne seront facturés par l'arrondissement à Ville en vert pour l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La production de légumes du projet Au courant de l'agriculture vise à améliorer l'accès aux fruits et aux légumes dans des secteurs défavorisés et mal approvisionnés, il vise aussi à sensibiliser et éduquer la population au jardinage en milieu urbain. Le marché de quartier saisonnier comporte des gains sociaux, économiques et environnementaux. De plus, le projet s'inscrit dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020 et du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce marché de quartier saisonnier a plusieurs impacts majeurs soit :

- Rend accessible l'approvisionnement en produits frais pour les résidents du quartier ;
- Aide à la promotion d'une saine alimentation et de saines habitudes de vie ;
- Améliore la sécurité alimentaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Compte tenu de la pandémie et de l'incertitude de la population face à la situation d'approvisionnement alimentaire, le projet Au courant de l'agriculture verra sa mission modifiée en 2020 pour en faire un site de production maraîchère intensive plutôt qu'un site dédié à l'éducation à l'agriculture urbaine. Les légumes produits et les œufs récoltés seront donnés à un organisme du milieu œuvrant en sécurité alimentaire et vendus à faible coût en panier directement sur le site aux bénévoles. L'organisme Ville en vert veillera à faire respecter les mesures de distanciation physique et de sécurité sanitaire décrétées par le Gouvernement pour assurer la sécurité des employé(e)s et des utilisateurs du marché. En ce sens, Ville en vert demande à l'arrondissement, d'approuver, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.c.M-2), la tenue de ces activités pour 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement va promouvoir le marché de quartier saisonnier dans son site internet ainsi que dans ses réseaux sociaux. De plus Ville en vert va promouvoir le kiosque de vente et les paniers à faible coût sur son site internet et dans son Infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des activités: le 8 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20) ;

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) ;

Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2) ;

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda GENOIS
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Jean-François CIRCÉ
Chef de division - relations avec citoyens et communications



Dossier # : 1201388004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest dans le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest, du 15 juin au 12 octobre 2020, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de produits, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rue.

Il est recommandé :

- d'approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest dans le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest, du 15 juin au 12 octobre 2020, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- d'autoriser l'occupation du domaine public sur le site, aux dates et aux heures inscrites aux tableaux des occupations du domaine public joints à la présente résolution;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des produits, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur le site, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;
- d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'installation de bannières ou autres supports

d'affichage, sur le site, aux dates et aux heures inscrites audit tableau;

- d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rue sur le site, aux dates et aux heures inscrites audit tableau.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-06-02 16:45

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1201388004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest dans le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest, du 15 juin au 12 octobre 2020, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de produits, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rue.

CONTENU

CONTEXTE

Faisant suite à l'annonce du circuit des Voies actives sécuritaires par la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville planifie la mise en place de mesures de réaménagement de l'espace public sur son territoire permettant notamment la création de Voies actives sécuritaires sur l'avenue Christophe-Colomb et en bordure de la rivière des Prairies, ainsi que la piétonnisation de la rue Fleury ouest, à la demande de la Société de développement commercial (SDC) Quartier Fleury Ouest.

Dans un souci de favoriser la reprise des activités économiques et de faciliter les déplacements actifs des résidents dans le respect des règles de distanciation, la piétonnisation de la rue Fleury Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur est proposée en remplacement des corridors sanitaires mis en place sur ce tronçon en avril.

Dans le contexte sanitaire actuel, la piétonnisation vise donc l'élargissement de l'espace disponible à des fins sécuritaires, et non de rassemblement, à la fois pour les résidents et pour les commerçants qui pourront aussi profiter de l'extérieur pour étendre leur espace commercial afin de permettre un meilleur accueil de la clientèle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

- Approuver la piétonnisation de la rue Fleury Ouest dans le territoire de la SDC Quartier Fleury Ouest, du 15 juin au 12 octobre 2020;
- Autoriser l'occupation temporaire du domaine public;
- Édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente de produits, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rue.

Un plan d'aménagement du tronçon de rue sera préparé par la SDC et comprendra :

- un parcours de circulation pour les piétons et personnes à mobilité réduite;
- des espaces commerciaux;
- un corridor de sécurité pour les véhicules d'urgence;
- la sécurisation du site;
- l'affichage des consignes sanitaires;
- le maintien de la circulation sur les rues transversales.

Les trottoirs devront être laissés libres de toute occupation et le parc Tolhurst pourra être utilisé.

Un plan de communication conjoint sera préparé pour informer la population.

Les commerçants qui choisiront d'occuper le domaine public pour leurs activités commerciales devront assurer la gestion de leurs équipements et mobilier et en assurer la garde et l'enlèvement du domaine public entre 22 h et 9 h, tous les jours. De plus, les commerçants seront responsables de la gestion de leur clientèle en attente à l'extérieur de leurs établissements, et ce, pour assurer le respect des règles sanitaires et de distanciation sociale.

La piétonnisation de la rue Fleury Ouest est conditionnelle à l'approbation préalable du centre de coordination des mesures d'urgence de la Ville de Montréal ainsi que de la direction régionale de la santé publique de Montréal, notamment en ce qui concerne la réouverture des salles à manger des restaurants, les bars et les lieux de réunion et de divertissement.

JUSTIFICATION

La réouverture, à compter de la fin du mois de mai, des commerces ayant un accès direct à la rue ainsi que la réouverture, qui suivra ultérieurement, des restaurants, bars et autres établissements de divertissement vont requérir, de la part des gens d'affaires, une gestion plus engagée de la clientèle qui désirera fréquenter leurs établissements. Les règles sanitaires et de distanciation nécessaires auront pour effet de limiter le nombre de clients présents à l'intérieur des commerces et, par conséquent, de générer des files d'attente à l'extérieur telles que constatées dans les dernières semaines dans certains établissements désignés comme essentiels.

Les corridors sanitaires mis en place pour faciliter le respect des règles de distanciation, alors que peu de commerces étaient en opération, ne permettront vraisemblablement pas de répondre adéquatement au besoin d'espace lors de l'ouverture de la majorité des commerces. La piétonnisation complète de la voie publique apparaît donc comme une mesure nécessaire pour favoriser un retour à la normale des activités.

La piétonnisation se veut également une mesure de relance efficace de l'activité économique locale en favorisant un meilleur accès aux établissements pouvant profiter du domaine public pour étendre leurs activités à l'extérieur avec des présentoirs, tables ou terrasses, dans le but de servir plus efficacement, sécuritairement et rapidement la clientèle.

Durant cette piétonnisation, il a sera possible :

- aux marchands, d'exposer et de vendre leurs marchandises à l'extérieur, aux endroits désignés à cette fin;
- aux fournisseurs de services, d'offrir leurs services et, à cette fin, d'installer sur le domaine public du matériel d'information ou de la publicité;
- aux restaurateurs, à condition de se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables, de préparer et de servir des aliments à l'extérieur de leurs établissements;
- aux propriétaires d'établissements, où le service des boissons alcooliques pour

consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, de servir à l'extérieur de leurs établissements, aux mêmes conditions que les restaurateurs.

Les administrateurs de la SDC Quartier Fleury Ouest, l'arrondissement ainsi que chacun des commerçants du tronçon visé sont conjointement responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les lieux piétonnés, de leur sécurité et du respect des règles sanitaires.

La SDC Quartier Fleury Ouest devra faire adapter sa couverture d'assurance-responsabilité civile pour couvrir toute la période de piétonnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Tous les frais liés à l'organisation de la piétonnement seront assumés conjointement par la SDC et l'arrondissement.
- Les coûts relatifs au soutien logistique, la sécurisation des rues, l'entretien du domaine public, le cueillette des déchets, des matières recyclables et l'affichage sécuritaire et sanitaire seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées de l'arrondissement.
- Les pertes de revenus provenant de l'utilisation du stationnement sur rue, s'il y a lieu, de même que le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public sont assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les rues commerciales traditionnelles de quartier contribuent à la qualité des milieux de vie des résidents qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun. Les marchands qui choisiront d'occuper le domaine public devront assurer une gestion durable des résidus générés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de rue implique le déplacement de trajets de transport en commun par la Société de transport de Montréal.

La durée et les modalités de fermeture du tronçon de rue visé pourront être modifiés pour tenir compte de facteurs tels l'augmentation des déplacements véhiculaires, la rentrée scolaire, des chantiers routiers ou autres événements rendant difficile le maintien de la piétonnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une observation du déroulement des activités dans le tronçon visé par la piétonnement pourra être convenue avec la direction régionale de la santé publique de Montréal pour assurer que les mesures employées sont adéquates, et ce, afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Il est convenu que la piétonnement et le déploiement d'activités commerciales à l'extérieur ne devraient pas servir de prétexte pour favoriser les regroupements de gens et l'organisation d'activités à caractère festif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC Quartier Fleury Ouest et l'arrondissement assument conjointement les activités de communication liées à la piétonnement.

Sept jours avant la date du début de la piétonnement, la SDC fera installer, à chaque extrémité de la rue et à toutes les deux intersections, des panneaux indiquant que le tronçon de rue est fermé, la date de début et de fin de la piétonnement, les limites du

territoire piétonnisé et l'interdiction du stationnement en tout temps (réf. : R.R.V.M. c.P-11, art. 14.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Juin 2020 : Rencontre de coordination pour la planification de la piétonnisation avec le Service de police de Montréal, le Service de la sécurité incendie et les autres directions et services impliqués.
- Juin 2020 : émission du permis d'occupation temporaire du domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le règlement intérieur de la Ville de Montréal délègue au conseil d'arrondissement le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public. Le conseil d'arrondissement doit donc mettre en application les dispositions du règlement O-0.1 qui impose des règles générales et il peut, par résolution, édicter des règles particulières à chacune des autorisations temporaires d'occuper le domaine public aux fins d'un événement public. De plus, la SDC Quartier Fleury Ouest doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2020-05-22



Dossier # : 1201066010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9275, rue de Reims, lot 1 487 879 du cadastre du Québec, de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 9275, rue de Reims, lot numéro 1 487 879 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-05-22 08:58

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1201066010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9275, rue de Reims, lot 1 487 879 du cadastre du Québec, de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant souhaite agrandir et transformer une résidence unifamiliale (bungalow) en un bâtiment de 4 logements. La réglementation exige deux unités de stationnement pour desservir les trois logements hors-sol. Présentement, il y a une (1) unité de stationnement sur la propriété privée (garage). Après la réalisation du projet, il n'y aurait pas plus d'unité de stationnement sur la propriété. Par conséquent, le requérant doit faire une demande pour pouvoir contribuer au fonds de compensation pour stationnement équivalent à une (1) unité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La demande est à l'effet :

- d'agrandir le bâtiment vers l'arrière ;
- d'ajouter 1 étage au-dessus du bungalow ;
- d'ajouter un vestibule et une cage d'escalier dans la cour avant ;
- de conserver le garage intérieur existant ;
- d'aménager 4 logements de 5 pièces et demie, dont 1 logement au sous-sol.

En vertu de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement (01-274), 2 unités de stationnement seraient requises pour ce projet. La propriété possède déjà 1 unité de stationnement (garage) et le requérant propose de la conserver. Cependant, le requérant doit obtenir une ordonnance permettant d'être exempté de l'obligation de fournir l'autre unité de stationnement.

Finalement, suite à une analyse de la présente demande, la division des études techniques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a émis un avis favorable relativement à celle-ci.

JUSTIFICATION

La direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants :

- le projet est situé à environ 19 minutes de marche de la station de métro Crémazie ;
- le projet est bien desservi par les lignes d'autobus de la rue Chabanel et du boulevard Saint-Laurent ;
- puisqu'il est question de seulement une (1) unité de stationnement, l'impact de cette dérogation devrait être assez peu significative dans la dynamique globale de stationnement ;
- la demande d'exemption a été accueillie favorablement par la division des études techniques de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fonds recevrait une somme de 2 500\$ en guise de compensation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié, art. 3). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Richard BLAIS
Chef de division

Le : 2020-05-20



Dossier # : 1208408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

Il est recommandé :

1. d'établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis;
2. l'installation d'un arrêt à l'approche sud de l'intersection de la rue Saint-Denis et la rue Sauriol.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-06-02 16:28

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, l'arrondissement a débuté l'élaboration du Plan stratégique de développement durable qui dicte les orientations de notre arrondissement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de favoriser les déplacements durables contribuant au développement sécuritaire des milieux de vie dans le territoire. En 2019, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a adopté ce plan offrant une vision dans laquelle 7 priorités d'intervention et 31 objectifs stratégiques ont été précisés ce qui a permis de donner les balises pour l'élaboration d'un PLD.

En parallèle, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a débuté une démarche participative en mai 2018 se terminant 18 mois plus tard par l'adoption de son PLD. Considérant la durée de l'élaboration du PLD, l'arrondissement s'est muni d'une structure de projet composée d'un Comité technique (CT), d'un comité aviseur soit le Comité de mobilité active (CMA) et d'un Comité de pilotage (CP).

Tout au long de cette démarche, ces trois comités ont assuré le franchissement des différents points de passage de la démarche du PLD soit:

- la formulation des objectifs locaux de transport;
- l'élaboration du portrait-diagnostic;
- l'élaboration du plan d'intervention incluant les orientations associées aux quatre (4) grandes thématiques (modes actifs; transport collectif; apaisement et partage de la rue; livraison et stationnement);
- le plan local de déplacements d'Ahuntsic-Cartierville.

Dans ce PLD, une carence des liens cyclables est-ouest a été soulevé. Afin de palier à cette carence, un projet de liens cyclables sur des axes est-ouest importants a été élaboré. Des liens cyclables est-ouest structurants viendront mailler le réseau actuel du territoire d'Ahuntsic-Cartierville.

Simultanément à l'élaboration de son PLD, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a confié un mandat à Vélo Québec Association pour la réalisation d'un Plan de déplacement scolaire (PDS) pour plusieurs écoles situées sur son territoire. Ce PDS réalisé en deux phases soit pour les écoles du secteur ouest et pour les écoles du secteur est a été terminé en 2019. Ceci a permis d'intégrer au PLD les principales préoccupations identifiées. Le PDS permet une conception sécurité aux abords des écoles avec les recommandations pour la situation actuelle notamment avec les provenances des écoliers ainsi qu'avec des mesures sécuritaire à jour.

Les axes Prieur et Sauriol ont été sélectionnés pour faciliter l'accès vers les écoles et les parcs du secteur. Parmi ces écoles, il y a 8 écoles primaires et 2 écoles secondaires.

Écoles primaires:

1. Saint-André-Apôtre
2. Ahuntsic
3. Saint-Paul-de-la-Croix
4. Fernand-Séguin
5. Louis-Colin
6. La Visitation
7. Saint-Antoine-Marie-Claret
8. Saint-Martyrs-Canadiens

Écoles secondaires:

1. Mont-Saint-Louis
2. Régina-Assumpta

Les axes Prieur et Sauriol permettent l'accès vers les parcs suivants: parc Prieur, parc des Hirondelles, parc du Sault-au-Récollet, parc Saint-Paul-de-la-Croix, parc Ahuntsic et parc Saint-André-Apôtre.

Ces deux axes sont centraux pour les communautés de partage (voisinage Fleury Ouest, voisinage Fleury Est et voisinage Youville) et viendront joindre les deux axes cyclables structurants du Réseau Express Vélo (REV) sur la rue Berri et la rue Lajeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0169 - 3 juillet 2018

Édiction d'une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et sur certaines artères et collectrices de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA19 09 0102 - 6 mai 2019

Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

CA19 09 0160 - 2 juillet 2019

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la réalisation de la Phase 2 du plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

CA19 09 0289 - 9 décembre 2019

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA20 09 0061 - 9 mars 2020

Approuver la convention de service avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services pour la mise en oeuvre et l'accès au programme LocoMotion. Autoriser une dépense totale de 40 000,00 \$ toutes taxes comprises et sera financée par la réserve de développement.

CA20 09 0120 - 11 mai 2020

Accorder un contrat à Les pavages Céka inc. pour des travaux de voirie sur la rue Prieur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR 2020) - Dépense totale de 733 272.11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-001 - 8 soumissionnaires.

CA20 09 0120 - 11 mai 2020

Accorder un contrat à Meloche division de Sintra Inc. pour des travaux de voirie sur la rue Sauriol Est, entre l'avenue Péloquin et l'avenue Papineau (PCPR 2020) - Dépense totale de 1 096 286.63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-003 - 10 soumissionnaires.

CA20 09 0120 - 11 mai 2020

Accorder un contrat à Salvex inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeu et d'aménagement d'un sentier multifonctionnel au parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 532 981,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-004 - 8 soumissionnaires.

CA20 09 0125 - 11 mai 2020

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur le réseau artériel.

1201097011 (En préparation pour le CE et le CM)

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol.

DESCRIPTION

Il a été statué la nécessité d'établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

(Voir les croquis annexés)

Il est important de mentionner que l'implantation de ces mise à sens unique sur l'axe Sauriol demande l'installation d'un arrêt à l'intersection de la rue Saint-Denis et la rue Sauriol.

JUSTIFICATION

Le PLD découle des plans directeurs mentionnés préalablement ainsi que de nombreuses consultations publiques. Le PLD s'inscrit dans une démarche de planification et d'organisation du territoire pour l'aménagement, le développement durable ainsi que la mobilité. Il est le résultat d'une démarche participative ayant impliqué différents comités de la structure de projet décrite préalablement. En complément, les citoyens, employés et employeurs ont été invités à se prononcer lors de plusieurs activités de consultations

publiques permettant de valider les enjeux vécus au quotidien et les actions pour y répondre. De plus, afin de bien préciser le portrait-diagnostic, l'arrondissement a effectué d'une part un sondage en ligne et d'autre part a mis également en ligne une carte interactive où il était facilement possible pour la population d'identifier différentes problématiques. Ces modes de consultations de la population ont permis la prise de décision au sein des trois comités de la structure de ce projet soit le Comité Technique, le Comité de Mobilité Active et le Comité de Pilotage. Le PLD a descellé une carence de liens cyclables Est-Ouest. Par conséquent, l'arrondissement a déterminé les rues Prieur et Sauriol pour supporter l'implantation des liens cyclables structurants, viables et sécuritaires durant les quatre saisons. Afin de respecter ces critères, un concept de pistes cyclables bidirectionnelles avec une zone tampon a été produit. Ceci permettra des liens cyclables sécuritaires pour tous les citoyens, les étudiants et les membres du personnel des établissements académiques. Suite à une étude des déplacements scolaires avec le plan de déplacement scolaire (PDS Phase 2) pour les écoles à l'Ouest de la voie ferrée du CP, ces axes cyclables pourront à terme desservir huit écoles primaires et deux écoles secondaires ainsi que les parcs énumérés précédemment. Les liens cyclables sur Prieur à l'ouest et à l'est du Parc Ahuntsic seront connectés à travers le parc avec un sentier multifonctionnel dont le contrat a été octroyé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2020. À la même séance, deux contrats de voirie ont été accordés afin sécuriser les infrastructures à certains endroits des tronçons en question avant l'implantation des mises à sens uniques et des pistes cyclables. Ces contrats comprennent des travaux de planage et pavage de la chaussée et de reconstruction des trottoirs. Les interventions sur Prieur seront entre Verville et Jeanne-Mance ainsi qu'entre Meilleur et Hogue. Sur Sauriol, la zone de travaux sera entre les avenues Péloquin et Papineau.

Ces deux axes seront complétés par les axes du Réseau Express Vélo (REV) qui seront déployés également à l'été 2020 créant un lien sécuritaire vers le parcours Gouin. Ces axes permettront de joindre la gare de train Sauvé, les stations de métro Henri-Bourassa, Crémazie et Sauvé où l'on retrouve le Service Rapide de Bus (SRB) connectant les stations Sauvé à Côté-Vertu pour une mise en service à l'automne 2020. De plus, l'implantation de ces pistes cyclables veillera à l'interconnexion des communautés de partage qui sont en voie de déploiement suite à l'approbation de la convention entre l'arrondissement et l'organisme Solon.

L'implantation de ces pistes cyclables demande une mise à sens unique des axes et un retrait d'espaces de stationnement sur un côté de la rue. Le côté de la rue a été choisi selon la direction du débit véhiculaire et la direction du débit des cyclistes. Donc, la circulation de vélo juxtaposée à la voie de circulation sera dans la même direction que la circulation véhiculaire laissant le débit des cyclistes à contre-sens juxtaposé au trottoir.

La mise à sens unique sur ces deux axes permettra également de faire la vérification de la signalisation actuelle et la sécurisation aux intersections permettant entre autre d'augmenter la visibilité à divers endroits. Aux intersections gérées par des feux de circulation, la programmation sera revue et améliorée au besoin. De plus, l'implantation de l'arrêt à l'approche sud de l'intersection de la rue Saint-Denis et la rue Sauriol sera nécessaire à la sécurité des usagers notamment les cyclistes sur la rue Sauriol en direction ouest et à la gestion des différents débits de circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet s'inscrit dans le Plan Vélo révisé en 2019 par la Ville de Montréal. Ce qui permettra un financement en partie par les services centraux de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 oriente l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers un développement écologique, équitable et résilient. Le PLD repose sur le principe d'accroître la part modale des transports actifs et collectifs tout en diminuant celle de l'utilisation de l'automobile. Ce virage se traduira par une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) s'inscrivant ainsi dans la vision globale de la santé publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation véhiculaire:

La rue Prieur sera mise à sens unique vers l'Ouest de la rue Lajeunesse à la rue Meilleur et vers l'Est de l'avenue Christophe-Colomb à l'avenue Papineau.

La rue Sauriol sera mise à sens unique vers l'Ouest de l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

Des mesures de mitigation seront étudiées aux intersections nécessitant une intervention. (Voir la carte annexée)

Impact sur le stationnement:

Suite à des études mandatées à l'externe et à des relevés aux heures les plus achalandées, la perte d'espace de stationnement pourra être répartie au prorata sur ces mêmes axes ou sur les rues transversales selon les heures de la journée et selon les secteurs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec cette décision sont tributaires et doivent respecter les mesures prises découlant des décrets ministériels signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel qu'énoncé préalablement, une démarche consultative a débuté avec l'élaboration du PLD. Lors de la deuxième vague de consultations publiques, une présentation de ladite mise à sens unique a été faite avec un période d'échange et de discussion. Lors du lancement du PLD, le concept final a été présenté par les gestionnaires et professionnels de l'arrondissement à la population suivi d'une séance de questions.

Une distribution des dépliants dans le secteur touché sera faite en amont ainsi qu'une installation des panneaux informatifs aux abords des axes touchés.

De plus, un site internet sera mis en place pour informer davantage des citoyens de la venue de cette mise à sens uniques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes à autoriser dans le présent dossier :
(Voir les cartes annexées)

Phases	Début prévu*
1	Prieur - Lajeunesse à Saint-Laurent juillet 2020
2	Prieur - Saint-Laurent à Meilleur juillet 2020
3	Prieur - Christophe-Colomb à Saint-Hubert Sauriol - Christophe-Colomb à Saint-Denis août 2020

4	Prieur - Christophe-Colomb à Papineau Sauriol - Papineau à Christophe-Colomb	août 2020
---	---	-----------

*Les travaux en lien avec décision doivent respecter et sont tributaires des mesures prises découlant des décrets ministériels signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

Étapes à venir ultérieurement:

Tronçons	Début prévu
Prieur - Papineau à la limite Est	2021
Sauriol - Papineau à D'Iberville	2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-05-23

**Dossier # : 1208408004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de préciser certaines règles de stationnement.

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de préciser certaines règles de stationnement :

1. L'article 30 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) est modifié à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville par l'addition, après le paragraphe 9°, du paragraphe suivant :

« 10° devant une saillie de trottoir, sauf lorsque la signalisation le permet expressément. »;

2. Le paragraphe 1° de l'article 31 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 1° plus de 72 heures consécutives, s'il s'agit d'un camion, d'un véhicule récréatif, d'une roulotte, d'un véhicule outil, d'un véhicule à usage commercial ou d'un véhicule pour fins de réparation mécanique; ».

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-06-02 16:37

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin de préciser certaines règles de stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ce dossier, il est question de deux aspects relatifs à l'application du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement. Ces aspects ont été rapportés à la division des études techniques.

Ce dossier vise à la modification d'article dans le chapitre III - Stationnement, section I - Exigences Générales, sous-section 1 - Interdictions. Les articles en question sont les articles 30 et 31. L'ajout à l'article 30 s'inscrit dans les orientations du plan local de déplacement (PLD) visant à la sécurisation des intersections. Aux intersections, l'aménagement de saillies a permis entre autres d'augmenter la sécurité des piétons en réduisant la distance de traverses. Cette mesure également rend les déplacements des écoliers vers les établissements académiques et répond à des recommandations émises dans le plan de déplacement scolaire (PDS). Le Service de police de Montréal (SPVM) n'a pas de règlement spécifique dans le territoire de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour l'émission de constats d'infraction aux usagers qui sont obstacles la fluidité de la circulation et à la visibilité aux intersections.

D'autres parts, le présent règlement empêchent les résidents de stationner leurs véhicules plus de 24 heures consécutives créant des contraintes en période hivernale et posant obstacle à l'augmentation de l'utilisation des transports actifs et collectifs à travers les voies sécuritaires présentement en déploiement par les services de la Ville de Montréal. En plus, ce règlement a été l'objet de plusieurs plaintes à la Ville de Montréal demandant la modification visant à diminuer l'interdiction aux véhicules appartenant aux particuliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 09 0102 - 6 mai 2019

Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

CA19 09 0160 - 2 juillet 2019

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la

réalisation de la Phase 2 du plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

CA19 09 0289 - 9 décembre 2019

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Les modifications apportées au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se résument de la manière suivante :

Article 30

« Il est interdit de stationner un véhicule routier :

1. en un endroit et aux heures où la signalisation interdit le stationnement;
2. en un endroit où la signalisation interdit le stationnement excepté à certaines fins, à moins que ce ne soit effectivement à une telle fin;
3. en un endroit et aux heures où la signalisation indique que le stationnement y est réservé à d'autres véhicules
 - a) en vertu du paragraphe 5 de l'article 3;
 - b) en vertu du paragraphe 6 de l'article 3;
 - c) en vertu de la section II;
4. dans une ruelle, sauf lorsque la signalisation le permet expressément;
5. le long d'un terre-plein au centre d'une chaussée, sauf lorsque la signalisation le permet expressément;
6. hors rue, en un endroit qui n'est pas accessible par un bateau;
7. dans un parc, ailleurs que dans un endroit où la signalisation indique que cet endroit est destiné au stationnement;
8. dans une place de stationnement dont l'accès est interdit par une barrière, un système de feux orange, un panneau amovible ou une inscription sur une housse ou un plastron fixés sur un parcomètre;
9. en un endroit où l'immobilisation est interdite en vertu du Code ou du présent règlement;
- 10. devant une saillie de trottoir, sauf lorsque la signalisation le permet expressément.** »

Article 31

« Il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier :

1. plus de **72 heures consécutives s'il s'agit d'un camion, d'un véhicule récréatif, d'une roulotte, d'un véhicule-outil, d'un véhicule à usage commercial ou d'un véhicule pour fins de réparation mécanique;**
 2. s'il s'agit d'un camion ou d'un véhicule-outil, sur un chemin public situé dans une zone de circulation interdite identifiée au moyen de la signalisation prévue au Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (chapitre C-4.01), sauf le temps nécessaire pour effectuer une livraison locale;
 3. plus que le temps nécessaire pour permettre aux passagers de monter ou descendre, sur la partie d'un chemin public délimitée à chaque extrémité par une signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone de débarcadère;
 4. plus longtemps que ne l'autorise la signalisation lorsqu'une période limitée y est indiquée.
- »

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires décrites dans la section veilleront à l'harmonisation de la

réglementation concernant le stationnement interdit aux intersections ainsi que d'assouplir la restriction de stationnement sur une période de plus de 72 heures pour la catégorie de véhicules automobiles de particuliers. Ces mesures rentrent dans l'optique de la Ville de Montréal visant la promotion des transports actifs et collectifs. De plus, l'interdiction aux abords des saillies veillera à augmenter la visibilité des usagers de la route améliorant la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification au règlement décrite dans ce dossier représente une des mesures initiatives à l'utilisation des transports actifs et collectifs dans le territoire veillant ainsi à l'optique de l'arrondissement et de la Ville de Montréal en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces modifications permettront aux véhicules d'être stationnées plus de 72 heures consécutives au même endroit facilitant ainsi l'utilisation des transports actifs et collectifs ainsi que l'harmonisation du règlement permettant au SPVM de faire l'émission des constats d'infraction aux propriétaires de véhicules stationnés devant les saillies de trottoir afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ces modifications entrent dans l'optique de la Ville de Montréal de promouvoir l'utilisation des transports actifs et collectifs à travers le territoire montréalais notamment par le déploiement des corridors sanitaires, rues partagées et des voies cyclables sécuritaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiquer le nouveau règlement aux postes de quartier 10 et 27, ainsi qu'aux agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal et aux citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois que le présent dossier sera adopté par le conseil d'arrondissement, le règlement entrera en vigueur et des opérations de communication auprès des instances concernées seront effectuées par l'équipe technique et les communications.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-05-22